

ATELIER ECONOMIE

Réunion de concertation du 28 octobre 2013 – 14h en mairie de Barneville-Carteret

Présents :

Pour la mairie

JL. BOUSSARD - Maire

G. DELAMONTAGNE – Adjoint au Maire

C. LOUIS DIT GUERIN – Adjoint au Maire

A. DESPLANQUES – Adjoint au Maire

M. OESTEREICH – Conseiller Municipal JL. LEBLOND – Conseiller Municipal

J. PACARY – Chargée de l'environnement

Pour les partenaires

M. MEIGNEN – CDT Manche

M. GROS – Manche Iles Express

S. LENOIR – Chambre des métiers

D. RENAUX – Conseiller Général

M. RACHINE – Camping du Bocage

JP. GOSELIN – Communauté de communes de la Côte des Isles

M. GRAUX – Union des commerçants du bourg

C. SIMON – CCI

Y. DUCHEMIN – Presse de la Mande

M. FRIGOUT – Ouest France

M. HAMEL – La Manche Libre

Pour le Cabinet PLANIS

P. EON – Responsable urbanisme

A. Fouquet – Chargée d'études urbaniste

Objectifs de la réunion :

Cet atelier « ECONOMIE » doit permettre, d'enrichir les éléments de réflexions de la commission urbanisme avec le retour et les remarques des partenaires invités.

Compte-rendu :

Dans un premier temps, le maire remercie les participants d'être venus à cet atelier, pour partager et échanger autour du projet de développement de la commune.

Le bureau d'études fait un rappel du contexte dans lequel s'inscrit cette démarche de participation, et dresse le bilan de l'emploi, des secteurs d'activités économiques et notamment du tourisme sur le territoire.

Le Maire fait remarquer au bureau d'études, qu'outre le secteur de la gare, la zone dite « du Casino », constitue aussi une importante réserve foncière.

Il souhaite aussi que soit supprimées les allusions à la conchyliculture, car cette activité n'est pas présente sur la commune.

Enfin, il rappelle que Barneville constitue, plus qu'un pôle de la Côte des Isles, un bi-pôle avec Portbail.

Monsieur le Maire lance ensuite le débat, en exposant ses réflexions, et demande s'il y a autre chose que le tourisme à développer sur la commune.

Monsieur Gros, répond notamment concernant son métier, le transport maritime. Il estime que le tout-tourisme reste dangereux, et qu'il est important de maintenir d'autres activités pour atténuer la saisonnalité sur le territoire.

Il note aussi que les chiffres concernant le transport de passagers entre Carteret et Jersey est en baisse, et ne correspond plus au chiffre affiché dans le diagnostic. Pour précision, il cite les chiffres de fréquentation de l'année 2013 qui s'élève à 17 000 passagers. Il rappelle qu'il y a une vingtaine d'années, la fréquentation était de l'ordre de 100 000 passagers. Pour lui, le problème de fréquentation ne vient pas des équipements de Barneville-Carteret, mais plutôt de Jersey, qui a misé son développement exclusivement sur St Hélier.

M. RICAUD de Manche Expansion intervient et fait part de la forte demande de certains artisans, qui sont actuellement dans des zones urbanisées à vocation d'habitat, qui souhaitent bénéficier de surfaces en ZA pour se développer. Or, les contraintes foncières ainsi que le « blocage » de l'extension de la ZA du Pré Bécouffet, ne permettent pas à ces artisans une exploitation optimale. Cela pose un vrai problème de fonctionnement pour les artisans.

S'en suit, une discussion autour de la ZA du Pré Bécouffret. M. Gosselin rappelle que les démarches pour permettre la réalisation de cette extension ont été lancées il y a de nombreuses années (ZA déjà prévues dans le PLU de 2005), mais que le propriétaire des parcelles refuse de vendre. Il estime que tout ne doit pas être mis sur cette ZA, car aux vues des nombreuses négociations, il y a fort à parier, que le projet ne voit pas le jour rapidement. Il faut trouver une alternative.

Le bureau d'études explique que des outils peuvent être mis en place comme la DUP (Déclaration d'Utilité Publique), pour permettre la réalisation de l'extension. Les élus, ne souhaitent pas mettre en place de telles mesures contre la propriété privée.

Une discussion s'engage sur la ZA maritime. M. Gosselin estime que si l'extension portuaire voyait le jour, le projet de ZA maritime pourrait de nouveau être envisagé. Le bureau d'étude, rappelle que la zone 2AUXps, a elle aussi fait l'objet de l'annulation partielle du PLU.

M. Desplanques, intervient, et souhaite que le projet de giratoire soit quand même intégré au PLU. (Celui-ci était initialement prévu dans le cadre de la réalisation de l'extension de la ZA du Pré Bécouffret). M. Renaud, répond que le Conseil Général va se repositionner sur un aménagement de sécurité pour permettre la réalisation de ce giratoire tel qu'il avait été prévu, même si la ZA ne se réalise pas.

Cet aménagement permettra de valoriser l'entrée de ville et d'améliorer l'image et la desserte de la ZA du Pré Bécouffret existante.

Vocation des ZA à venir :

M. EON, demande aux participants, si au regard de la demande, il y aurait besoin d'attribuer une vocation spécifique à une future ZA. M. Gosselin rappelle que l'extension de la ZA du Pré Bécouffret est prévue comme zone à vocation artisanale et commerciale. Cela lui semble en cohérence avec les besoins des entrepreneurs sur le territoire.

Nouvelle ZA en limite des Moitiers d'Allonne :

M. Gosselin et M. Renaud, estiment que le projet de nouvelle ZA de 15 à 20 ha en limite des Moitiers d'Allonne semble excessif. Ils rappellent que le SCoT dédie 40 ha aux activités économiques sur l'ensemble de la communauté de communes d'ici 2030.

M. Renaud évoque aussi des covisibilités qui pourraient être importantes sur ce secteur. M. LEBLOND, rappelle que ces terres sont importantes pour l'agriculture. Il sera important de vérifier si elles sont classées en intérêt fondamentale auprès de la SAFER.

Tourisme :

Sur la question du développement touristique, les élus questionnent les participants sur les équipements ou moyens à mettre en œuvre pour le développer. Et si des problèmes particuliers au territoire sont rencontrés.

Il est alors évoqué la question des camping-cars, et de leur stationnement. Un exploitant de camping regrette leur présence sur l'ensemble de la côte sans restrictions. Il estime que ce ne sont pas des consommateurs.

M. Desplanque et M. Oestereich, sont d'accord d'organiser leur venue sur le territoire, mais ils estiment que les camping-caristes permettent notamment d'allonger les saisons touristiques. Ils expliquent que cet été, ils ont mis à disposition le site de l'ancienne gare de Carteret, et qu'à l'avenir, ce secteur pourrait être une ouverture pour l'accueil de camping-cars.

M. Desplanques, conclue qu'il faut surtout éviter des campings où l'on trouve tout, même si cela peut correspondre à une certaine demande. Il s'agit de maintenir les atouts du territoire et de sa découverte, avec un tourisme balnéaire.

Commerces de proximité :

Le bureau d'études évoque la faible place réservée aux piétons pour accéder aux commerces notamment dans le bourg de Barneville, et souhaite savoir, si des aménagements seraient bénéfiques.

Le représentant de l'union des commerçants, estime que les personnes souhaitent se garer au plus près des boutiques, et que la mise en place de la zone bleue, même si une amélioration pourrait être prévue, a favorisé l'accès aux commerces et leur fréquentation.

Plus aucune question n'est formulée. Le Maire conclue, en rappelant, que tout au long de l'élaboration du PLU, ils seront à l'écoute des différentes sollicitations ou remarques qui pourraient faire avancer le projet.

La réunion prend fin à 16h15.